



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 057-245700695-20260422-C20260421_28_FI-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration :</u> Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 45
Nombre de votants : 49



28. Objet : Vote du Budget supplémentaire - Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) - Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2025 portant sur le vote du Budget annexe primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2025,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 portant sur le vote du compte administratif 2025 et sur la décision d'affectation des résultats 2025 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif,

Considérant que le Budget Supplémentaire a pour but de procéder à la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2025, au regard des résultats du compte administratif 2025 et de la décision d'affectation des résultats 2025, ainsi que des Restes à Réaliser 2025,

Considérant que le Budget Supplémentaire permet également de procéder à des ajustements des prévisions figurant au Budget primitif et à des inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2026.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire du service public d'assainissement non collectif (SPANC) au titre de l'exercice 2026 s'établit conformément au tableau ci-dessous :

BS 2026 - Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		3 273,14 €
Propositions ajustées	3 429,14 €	156,00 €
Total section de fonctionnement	3 429,14 €	3 429,14 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 de l'assainissement non collectif (SPANC) conformément au tableau ci-dessus et conformément au document annexé à la présente délibération, en précisant que le vote s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et qu'il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

